



NOTRE
MONNAIE



PROGRAMME DE PARTENARIAT

Unissons nos forces pour l'introduction
du nouveau billet de 50 euros



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

EUROSYSTÈME

www.nouveaux-billets-euro.eu
www.euro.ecb.europa.eu

TABLE DES MATIÈRES



I. Qu'est-ce que le Programme de partenariat et comment peut-il m'aider ?

UNISSONS NOS FORCES !	3
COMMENT LE PROGRAMME DE PARTENARIAT PEUT-IL M'AIDER ?	3

II. Comment le Programme de partenariat fonctionne-t-il ?

QUE DOIS-JE FAIRE POUR ME PRÉPARER EN PRÉVISION DE L'INTRODUCTION DES NOUVEAUX BILLETS EN EUROS ?	5
---	---

III. Comment puis-je m'inscrire au Programme de partenariat ?

QUI PEUT ÊTRE PARTENAIRE ?	6
QUI DOIS-JE CONTACTER ?	6

IV. Qu'offre le Programme de partenariat ?

SUPPORTS DE COMMUNICATION	8
OUTILS DIDACTIQUES	11

I. QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME DE PARTENARIAT ET COMMENT PEUT-IL M'AIDER ?

> Unissons nos forces !

Le Programme de partenariat a pour objet d'aider les fabricants d'équipements pour les billets et autres fournisseurs d'automates, les organisations et associations professionnelles, les banques commerciales, les commerçants ainsi que leurs clients et les utilisateurs à planifier et mettre en œuvre les préparatifs en vue de l'introduction des billets de la nouvelle série « Europe ».

Comment le Programme de partenariat peut-il m'aider ?

Ce programme offre une large gamme d'outils didactiques et de supports de communication qui vous aideront à informer vos employés, vos clients et les acteurs concernés au sujet du nouveau billet de 50 euros et de ses signes de sécurité. Il vous rappellera la nécessité d'adapter les machines et les équipements.

- > Tous ces supports d'information sont offerts gratuitement.
- > La plupart d'entre eux sont disponibles dans les langues officielles de l'Union européenne.
- > Ils peuvent être téléchargés facilement sur l'espace partenaires dédié (www.nouveaux-billets-euro.eu/Access-direct/Partenaires, protégé par un mot de passe).

En tant que partenaire, vous recevrez régulièrement des mises à jour concernant l'introduction du nouveau billet de 50 euros.



II. COMMENT LE PROGRAMME DE PARTENARIAT FONCTIONNE-T-IL ?

Dans le cadre du Programme de partenariat, la BCE et les autres banques centrales de l'Eurosystème :

➤ mènent une vaste campagne de communication, soit directement à l'adresse des partenaires soit par l'intermédiaire des médias, portant sur la série « Europe » et la nécessité d'adapter les machines de traitement des billets et les automates d'authentification pour qu'ils acceptent le nouveau billet de 50 euros ;

➤ fournissent des supports d'information numériques et imprimés sur les nouveaux billets en euros ainsi que le logo « L'EURO, NOTRE MONNAIE » dans des formats qui aideront les partenaires à communiquer avec leur public cible ;

➤ offrent aux partenaires la possibilité de distribuer des supports d'information numériques et imprimés prêts à être utilisés, présentant les nouveaux billets en euros ;

➤ organisent des séminaires à l'intention des fabricants d'équipements pour les billets et d'autres acteurs, pour fournir des informations sur le nouveau billet de 50 euros et les mesures de soutien prévues par les banques centrales nationales de l'Eurosystème en faveur de l'adaptation rapide des équipements au nouveau billet ;

➤ invitent les partenaires à signer un protocole d'accord par lequel ils s'engagent à fournir une assistance rapide aux acteurs devant adapter leurs automates de traitement des billets, leurs distributeurs automatiques de produits, leurs guichets de billetterie automatique ou leurs automates d'authentification afin qu'ils acceptent le nouveau billet de 50 euros.

Dans le cadre du programme, les partenaires pourront s'assurer que les supports d'information de la BCE sont distribués aux acteurs concernés, à leurs clients et au public.



> Que dois-je faire pour me préparer en prévision de l'introduction des nouveaux billets en euros ?

Les fabricants d'équipements pour les billets et autres fournisseurs de machines et d'automates doivent :

1. commencer à planifier dès que possible l'adaptation de leur équipement ;
2. diffuser des supports d'information à leurs clients dès que possible, soit directement soit par l'intermédiaire de distributeurs, concernant la présentation, l'introduction du nouveau billet de 50 euros et la nécessité d'adapter les automates ;
3. fournir à leurs clients des mises à jour de logiciels et de matériels afin que ceux-ci disposent de suffisamment de temps pour mettre leurs machines et automates à niveau.

Les utilisateurs de machines de traitement des billets et d'automates d'authentification doivent :

1. contacter leurs fournisseurs ou les fabricants afin d'engager les préparatifs nécessaires à l'adaptation des équipements ;
2. informer et former leurs employés, en particulier les caissiers et les professionnels manipulant régulièrement des espèces, afin qu'ils soient en mesure de reconnaître les nouveaux billets en euros et leurs signes de sécurité ;
3. informer les clients, les partenaires et les acteurs concernés au sujet de l'introduction du nouveau billet de 50 euros avant sa mise en circulation.

Que dois-je faire si j'envisage d'acquérir de nouveaux équipements pour les billets ?

Si vous envisagez d'acquérir une machine de traitement des billets et/ou un automate d'authentification, vous devez vérifier auprès des fournisseurs si ces équipements acceptent ou peuvent être mis à niveau pour accepter les nouveaux billets.

Les listes des automates d'authentification et des machines de traitement des billets qui ont été testés officiellement par les banques centrales de l'Eurosystème pour évaluer leur capacité à reconnaître les nouveaux

billets de 5, 10 et 20 euros sont disponibles sur le site Internet de la BCE (www.ecb.europa.eu/euro/cashprof/cashhand/devices/html/results.fr.html).

Ces listes continueront d'être mises à jour en 2016 et 2017 afin d'intégrer les équipements validés pouvant traiter le nouveau billet de 50 euros, à partir des résultats des nouveaux tests effectués par les banques centrales de l'Eurosystème.



III. COMMENT PUIS-JE M'INSCRIRE AU PROGRAMME DE PARTENARIAT ?

> Qui peut être partenaire ?

> **Les fabricants et fournisseurs d'équipements pour les billets**, les sociétés de gestion de distributeurs automatiques, les transporteurs de fonds et tous les acteurs qui fournissent des équipements ou des services en rapport avec les billets, dans la mesure où ils doivent informer leurs clients sur l'importance que revêt l'adaptation des machines de traitement des billets et des automates d'authentification aux nouveaux billets en euros.

> **Les banques commerciales**, qui constituent une source d'informations importante en ce qui concerne les questions financières et disposent d'une expertise considérable dans le domaine du traitement des espèces. En tant que telles, elles jouent un rôle essentiel dans l'information du public au sujet des nouveaux billets et de leurs signes de sécurité.

> **Les commerçants**, qui jouent un rôle important, car ils reçoivent des espèces de leurs clients et leur rendent la monnaie. Ils doivent également se familiariser avec les signes de sécurité des billets en euros et être en mesure d'expliquer à leurs clients comment ils peuvent reconnaître des billets authentiques.

> **Les voyagistes et les agents des bureaux de change**, qui constituent une source d'information essentielle sur les monnaies pour les voyageurs.

> **Les organisations professionnelles, les associations bancaires, les associations de consommateurs** ou d'autres organes officiels qui, de par leur nature, fournissent des informations sur tout ce qui se rapporte à la monnaie fiduciaire.

Ce programme a associé en 2015 plus de 500 partenaires des secteurs industriel et commercial. Nous comptons sur chacun d'entre vous pour que le programme concernant le billet de 50 euros connaisse un succès encore plus grand.

> Qui dois-je contacter ?

Vous pouvez vous inscrire en ligne à www.nouveaux-billets-euro.eu/accès-direct/Partenaires.

Dès que votre inscription aura été confirmée, vous pourrez nous adresser des demandes d'information ou des commandes de publications imprimées à :

Banque centrale européenne

Directorate General Communications
Sonnemannstrasse 20
60314 Francfort-sur-le-Main
Allemagne

Téléphone : +49 69 1344 5312

Télécopie : +49 69 1344 5775

Courriel : partnershipprogramme@ecb.europa.eu

Les banques centrales nationales assisteront également les partenaires au niveau local pour toute question liée à l'adaptation des automates. Pour contacter votre banque centrale nationale, consultez le portail suivant :

www.nouveaux-billets-euro.eu/partenaires/contacts



Quelle est la raison de l'introduction de la série « Europe » ?

Les billets et les pièces en euros sont reconnus comme un moyen de paiement et une réserve de valeur fiables, auxquels 338 millions de personnes dans les dix-neuf pays de la zone euro font confiance.

Afin de conserver une longueur d'avance sur les faux-monnayeurs et de maintenir l'intégrité des billets en euros, dont la première série a été introduite en 2002, la Banque centrale européenne (BCE) et les banques centrales nationales (BCN) de la zone euro ont commencé à introduire la série « Europe » de billets en euros en 2013. La nouvelle coupure de 5 euros a été mise en circulation en mai 2013. Ont été ensuite introduits les nouveaux billets de 10 et 20 euros respectivement en septembre 2014 et en novembre 2015. Les nouveaux billets continuent d'offrir une protection optimale contre la contrefaçon et sont encore plus sûrs. Ils comportent

des signes de sécurité améliorés prenant en compte les avancées technologiques dans le domaine de la sécurité et de la fabrication des billets.

La nouvelle série emprunte son nom à la princesse Europe - une figure de la mythologie grecque qui a donné son nom à notre continent. Son portrait apparaît dans l'hologramme et le filigrane des nouveaux billets.

Le nouveau billet de 50 euros doit être officiellement présenté le 5 juillet 2016 à la Banque centrale européenne. Cette fois encore, il est important d'obtenir le soutien proactif des fabricants et des fournisseurs d'équipements pour les billets afin d'assurer une mise à niveau ordonnée des équipements et de mener les préparatifs en temps utile.

IV. QU'OFFRE LE PROGRAMME DE PARTENARIAT ?

Supports de communication

La communication des informations sur les nouveaux billets en euros peut se faire de différentes manières. Votre organisation choisit les supports d'information qu'elle préfère, prenant en compte ses besoins et ceux de sa clientèle, de ses partenaires, de ses employés ou des autres acteurs concernés. Tous les outils de communication seront disponibles dans l'espace partenaires à l'adresse suivante : www.nouveaux-billets-euro.eu/accès-direct/Partenaires

VIDÉOS



Nom : PLEINS FEUX SUR LA SÉRIE « EUROPE » : PRÉSENTATION DU NOUVEAU BILLET DE 50 EUROS

Disponibilité : 5 juillet 2016

Description : bande-annonce de 90 secondes présentant le nouveau billet et ses signes de sécurité.

Utilisation : sites Internet, intranets et médias sociaux.



Nom : DÉCOUVREZ LE NOUVEAU BILLET DE 50 EUROS, VERSION COMPLÈTE

Disponibilité : printemps 2017

Description : vidéoclip vivant et rythmé d'une durée de 30 secondes, dans lequel apparaissent des citoyens de la zone euro, qui expriment ce que signifie pour eux un nouveau billet de 50 euros. Le film se termine par la présentation des signes de sécurité.

Utilisation : sites Internet, intranets et médias sociaux. La BCE le diffusera sur sa chaîne YouTube.



Nom : DÉCOUVREZ LE NOUVEAU BILLET DE 50 EUROS, VERSION COURTE

Disponibilité : printemps 2017

Description : version de 12 secondes, sans bande sonore, présentant le graphisme du billet et ses signes de sécurité et dans la première phase de sa mise en circulation.

Utilisation :

> **DAB :** écrans, qui sont le vecteur idéal pour informer les clients sur les nouveaux billets.

> **Écrans** dans les points de vente. Ils permettront aux employés de se rappeler les caractéristiques du nouveau billet tout en donnant aux clients la possibilité de s'informer, ce qui évitera toute confusion aux caisses lorsque certaines personnes verront les nouveaux billets pour la première fois.

> **Écrans** installés sur des distributeurs automatiques de produits et des guichets de billetterie automatique. Ils serviront à rassurer les utilisateurs, qui auront ainsi la certitude que les nouveaux automates ont été mis à niveau et qu'ils acceptent donc les nouveaux billets.

> **Écrans** installés dans d'autres endroits publics, par exemple dans les transports en commun.

Quand peut-on utiliser les films ?

La BCE suggère aux partenaires de commencer à diffuser les films deux semaines avant la mise en circulation du billet et de les « garder à l'écran » pendant au moins deux semaines après l'introduction. Durant cette période, la plupart des personnes auront certainement eu l'occasion d'avoir le nouveau billet entre les mains au moins une fois.

IMAGES



Disponibilité : automne 2016

Description : série d'images montrant des gens utilisant des billets dans leur vie quotidienne. Des reproductions des billets en euros qualité Internet (72 dpi, format jpeg) seront également mises à la disposition des partenaires.

Utilisation : lettres d'information, médias sociaux, sites Internet et intranets.

Souhaitez-vous recevoir des images de billets à haute résolution ?

À l'intention des utilisateurs justifiant d'un intérêt légitime pour la reproduction des images des billets en euros, la BCE a produit des images numériques (300 dpi, format TIFF et portant la mention « Specimen »).

Pour obtenir de telles images, veuillez visiter notre site Internet : www.ecb.europa.eu/euro/html/hires.fr.html

PUBLICATIONS



Guide destiné aux professionnels manipulant des espèces
(12 pages, 105 mm x 198 mm)



Carte à image changeante
(taille carte de crédit, 85 mm x 54 mm)



Brochure
(6 pages, 110 mm x 210 mm)



Affiche
(A3, 297 mm x 420 mm)

Disponibilité : à partir du quatrième trimestre 2016

Description : versions PDF imprimables de quatre publications différentes : la brochure, l'affiche et le guide destiné aux professionnels manipulant des espèces (disponibles dans 23 langues), et la carte à image changeante (disponible dans 15 langues uniquement). L'objectif de ces publications est de familiariser davantage le public avec le nouveau billet de 50 euros et ses signes de sécurité.

Utilisation : sites Internet et points de vente. Vous pouvez également utiliser un lien croisé vers le flipbook numérique disponible à l'adresse suivante : www.nouveaux-billets-euro.eu/Supports-pédagogiques-et-publications/Publications

Vous désirez obtenir les versions imprimées des publications ?

Dans ce cas, adressez un courriel à partnershipprogramme@ecb.europa.eu en indiquant le nombre d'exemplaires souhaité (distribution dans la limite des stocks disponibles). Les publications concernant le nouveau billet de 50 euros ne seront disponibles qu'à partir de début 2017.

DONNÉES CLÉS SUR LE NOUVEAU BILLET DE 50 EUROS



Disponibilité : 5 juillet 2016

Description : l'Eurosystème organisera une série de manifestations et d'actions de communication avant la mise en circulation du billet de 50 euros.

Utilisation : sites Internet, intranets et lettres d'information.

LOGO « L'EURO, NOTRE MONNAIE »



Déjà disponible

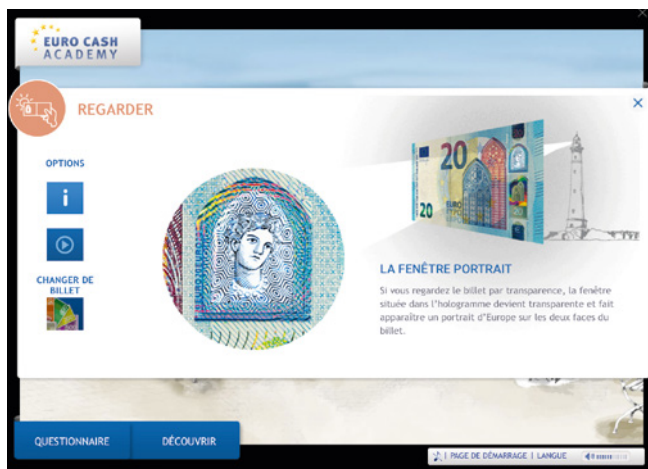
Description : depuis 2001, la Banque centrale européenne utilise le logo « L'EURO, NOTRE MONNAIE » pour désigner les informations sur les billets et les pièces en euros faisant autorité. Ce logo est un bon moyen de conférer un caractère officiel aux outils que vous êtes appelé à créer.

Le logo « L'EURO, NOTRE MONNAIE » est disponible dans vingt-trois langues dans l'espace réservé du site Internet dédié aux billets en euros. Si vous l'utilisez sur votre site Internet, nous vous prions de suivre les instructions qui vous seront données (www.new-euro-banknotes.eu/partners/logos).

Utilisation : tous supports de communication.

Outils didactiques

EURO CASH ACADEMY



Module pour site Internet



Application smartphone

Disponibilité : à partir de l'été 2016

Description : composé d'un module pour site Internet et d'une application smartphone, Euro Cash Academy permet de découvrir, en ligne et hors ligne, les billets en euros et leurs signes de sécurité. Les joueurs peuvent répondre à des questions simples ou explorer une place d'une ville virtuelle afin d'y trouver les signes de sécurité qui y ont été cachés.

Utilisation : sites Internet et intranets, téléphones mobiles et tablettes.

PAGES INTERNET COMPORTANT DES INFORMATIONS RELATIVES AUX BILLETS ET PIÈCES

Disponibilité : 5 juillet 2016

Description : outils pédagogiques permettant de s'informer sur les billets en euros, de découvrir les signes de sécurité grâce à de courtes vidéos et de comparer des billets.

Utilisation : sites Internet et intranets.

VIDÉOS ET IMAGES DES SIGNES DE SÉCURITÉ



Vous souhaitez intégrer à votre site Internet des pages contenant des informations relatives aux billets et pièces en euros et à Euro Cash Academy ?

C'est ce que permet de faire *iFrames*, dans vingt-trois langues de l'Union européenne. L'intégration à des sites Internet ou intranet se réalise parfaitement, de façon permanente ou temporaire. Pour plus d'informations sur la marche à suivre, veuillez vous rendre dans l'espace partenaires *via* le lien www.new-euro-banknotes.eu/Direct-Access/Partners/Downloadable-content ou nous adresser un courriel à l'adresse suivante : partnershipprogramme@ecb.europa.eu.

Disponibilité : 5 juillet 2016

Description : images et courtes vidéos présentant les signes de sécurité du nouveau billet de 50 euros.

Utilisation : intégration dans des outils de formation.

